Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260521-2026_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 6 mai 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le six mai deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du trente mars deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : Absent représenté
M. GUILLOU Josselin par M. HUREL David

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme JEUSSET Marie Hélène a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Renouvellement adhésion BRUDED et désignation des représentants - délibération 2026-39
L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. La commune est adhérente depuis 2021 ce qui lui donne accès à leurs ressources. La documentation transmise est utilisée par les élus et agents. Des visites ont été organisées sur notre territoire en 2023 pour présenter des expériences de communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité :

- Décide d'adhérer à l'association BRUDED pour l'année 2026 avec un renouvellement tous les ans,
- Décide de nommer M. Romain BOURNICHE comme représentant titulaire et Mme Sophie GUILLAUME représentant suppléant.
- Décide de verser une cotisation de 0.36€ par habitant (Insee au 01/01/2026 : 1265 habitants) ce qui représente un montant de 455,40€ en 2026.

1 ABSTENTION
14 POUR

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David